

ARRÊTÉ RECTIFICATIF
2023-ETSPH-021

Fixant le montant et la répartition pour l'exercice 2023
Dotation globale commune prévue au
Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
Association « ESPOIR 73 »
ZA grande île
15 voie St Exupéry
73800 FRANCIN

POLE SOCIAL

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPÉES
Service « Accueil en établissement PH et SAAD »
Place François Mitterrand
CS71806
73018 CHAMBERY Cedex

Contact : Hanifa MCHINDA
☎ 04 79 60 28 86
✉ hanifa.mchinda@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – notamment articles L.313-11 et R.314-43-1 ;
- VU** Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre le Département de la Savoie, l'État et l'Association ESPOIR 73 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 16 décembre 2022 (budget primitif 2023 du Département) ;
- SUR** Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale adjointe du pôle social ;

ARRÊTE

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté du 08 août 2023 est modifié comme suit :

Pour l'exercice 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant tarification, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par le Conseil départemental, y compris pour l'hébergement temporaire, gérés par l'association ESPOIR 73 a été fixée, en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisé, à 5 044 920 €.

Article 2 - L'article 2 de l'arrêté du 08 août 2023 est modifié comme suit :

La quote-part de DGC CPOM prise en charge par l'aide sociale de la Savoie est de 3 528 290 €. Elle est répartie entre les établissements et services, à titre indicatif, ainsi :

Etablissements et services	N° Finess	Montant de la quote-part
Foyer d'hébergement Le Habert Hébergement Complet Internat	730 010 501	296 366 €
Foyer de vie Résidence Denise Barnier Hébergement Complet Internat et hébergement temporaire	730 000 916	1 257 926 €
Structure d'insertion sociale Les Glycines Prestations en milieu ordinaire	730 010 964	140 816 €
Foyer d'accueil médicalisé Le Chardon Bleu Hébergement Complet Internat et hébergement temporaire	730 007 648	643 484 €
Foyer de vie Le Chardon Bleu Hébergement Complet Internat et Hébergement temporaire	730 007 069	1 002 614 €
Section d'accueil de jour Le Chardon Bleu Accueil de jour	730 011 723	137 776 €
Foyer d'accueil médicalisé Résidence Denise Barnier Hébergement Complet Internat et hébergement temporaire	730 013 828	49 272 €

Cette quote-part sera versée par 1/12^{ème} dans les conditions prévues par l'article R.314-43-1 du code de l'action sociale et des familles.

Article 3 - Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2023, pour le Foyer de vie Résidence Denise Barnier, les prix de journées opposables aux personnes prises en charge ne relevant pas de l'aide sociale de Savoie, y compris pour l'hébergement temporaire, s'établissent comme suit :

Etablissements et services	N° Finess	Prix de journée net	Prix de journée brut
Foyer de vie Résidence Denise Barnier Hébergement Complet Internat et hébergement temporaire	730 000 916	188,61 €	229,50 €

Article 4 - L'article 4 de l'arrêté du 08/08/2023 est modifié comme suit :

A compter du 1^{er} août 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant tarification, les prix de journées opposables aux personnes prises en charge ne relevant pas de l'aide sociale de Savoie, y compris pour l'hébergement temporaire, s'établissent comme suit :

Etablissements et services	N° Finess	Prix de journée net	Prix de journée brut
Foyer d'hébergement Le Habert Hébergement Complet Internat	730 010 501	91,88 €	116,55 €
Foyer de vie Résidence Denise Barnier Hébergement Complet Internat et hébergement temporaire	730 000 916	92,56 €	112,63 €
Structure d'insertion sociale Les Glycines Prestations en milieu ordinaire	730 010 964	62,40 €	79,12 €
Foyer d'accueil médicalisé Le Chardon Bleu Hébergement Complet Internat et hébergement temporaire	730 007 648	160,38 €	192,72 €
Foyer de vie Le Chardon Bleu Hébergement Complet Internat et Hébergement temporaire	730 007 069	162,92 €	168,18 €
Section d'accueil de jour Le Chardon Bleu Accueil de jour	730 011 723	155,30 €	193,39 €
Foyer d'accueil médicalisé Résidence Denise Barnier Hébergement Complet Internat	730 013 828	145,20 €	183,28 €

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231107-2023-ETSPH-021-AR
Date de réception préfecture : 07/11/2023

La participation financière des adultes en accueil de jour est fixée à :

- . Journée complète : 11,40 €
- . Demi-journée avec repas : 7,84 €
- . Demi-journée sans repas : 3,56 €

Article 4 - Un recours contentieux devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de LYON peut être introduit contre le présent arrêté par toute personne physique ou morale intéressée, dans un délai d'UN MOIS à compter de sa publication ou de sa notification conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social et Madame la Présidente de l'Association ESPOIR 73 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché à la Mairie de la commune concernée.

CHAMBÉRY, le 07 NOV. 2023

Le Président,



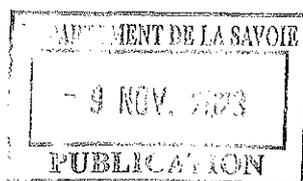
Pour le Président

La Vice-présidente déléguée

Corine WOLFF

- 9 NOV. 2023
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231107-2023-ETSPH-021-AR
Date de réception préfecture : 07/11/2023

